



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CHARENTON-LE-PONT



*Inauguration du pôle médical Gravelle
pour l'amélioration de l'accès aux soins des Charentonnais
8 mars 2025*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
94220 CHARENTON-LE-PONT

Rapport d'activités 2025 C.C.A.S. Charenton-le-Pont

28 830 habitants (RP2023)
(30 374 RP17)

**352 naissances en
2025**
(448 en 2016) - Etat Civil

13 896 ménages (RP 22)
(14 166 en 2016)

**4 186 Familles
avec enfant <25 ans**
(RP22)
(4 749 RP16)

**1 198 Familles
monoparentales**
(RP22)
(1 192 RP16)

**6 475 âgés
de + 60 ans** (RP22)
(5 956 RP16)

**3010 personnes avec
ressources < seuil de
pauvreté** (RP21)
(3 027 en 2016)

Chiffres Insee dernier RP connu

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des habitants, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive.

Pour un service optimal aux usagers, le CCAS est une organisation qui s'appuie sur :

Une méthode de travail,

S'appuyant sur l'accueil et l'écoute des habitants complétés par l'analyse des besoins sociaux, le CCAS crée et met en œuvre des actions au bénéfice des habitants grâce à une réflexion partagée, au suivi et à l'évaluation de chacune d'elles.

Des professionnels engagés,

La crise sanitaire a pointé l'importance de l'engagement de proximité des collectivités territoriales auprès de la population. Dans une dynamique nationale et locale de vieillissement de la population, le « **pôle santé autonomie** », avec 7,90 ETP est chargé de renforcer l'offre santé corrélée à l'offre de soutien à domicile. Il permet d'améliorer la fluidité des parcours sur le territoire en relation étroite avec les institutions publiques et privées.

Le « **pôle de développement social** » avec 6.8 ETP continue sa mission d'accueil, d'accompagnement des publics, d'animation des coordinations des partenaires et porte une attention particulière aux publics « invisibles » et « perdus de vue » en favorisant la démarche d'aller-vers.

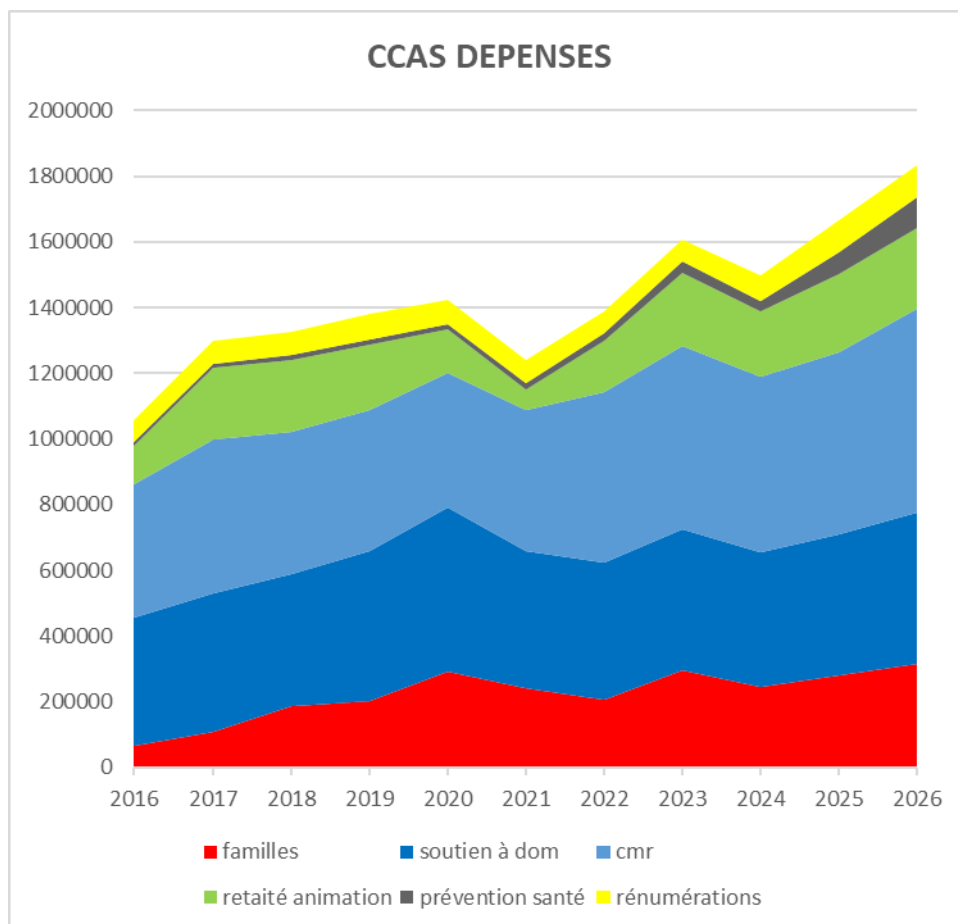
Les actions de **soutien à la parentalité** (1,8 ETP) sont renforcées avec la création en 2024 de la « **Parent'aise** », lieu d'accueil parents/enfants, la labellisation en 2023 du centre Portier comme « Maison des 1000 jours » et « Centre Ressources Parentalité » après l'intégration au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces services opérationnels sont soutenus par les « **ressources partagées** » du pôle des Solidarités (avec la Petite Enfance) composées de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (3,5 ETP).

Une offre de partenaires en constante évolution,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance et son relais, la PMI départementale ainsi que des permanences (Intervenante sociale en commissariat, Assistantes Sociales du Département, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton (AFC), médiation familiale de l'UDAF et de l'association « Espace Droit Famille » et psychologue) et une permanence d'accueil des services départementaux.

Focus sur les tendances des 10 dernières années



Les dépenses ont augmenté de 51,36 % de 2016 à 2025 et le BP 2026 prévoit une augmentation par rapport à 2016 de 65,85 %.

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a augmenté de 20,1 % entre 2016 et 2025.

La subvention versée par la Mairie augmente de 21,93% entre 2016 et 2025 et reste inchangée en 2026

La mission fondamentale du CCAS : Garantir l'accès aux aides sociales légales

1 : L'élection de domicile pour assurer une continuité des droits pour les publics toujours plus nombreux sans domicile stable ou sûr

Le CCAS de Charenton-le-Pont assure une mission de domiciliation administrative à destination des personnes dépourvues de domicile stable ou confrontées à des situations de grande vulnérabilité. Ce dispositif permet aux usagers de disposer d'une adresse administrative fiable, condition essentielle pour maintenir un lien avec les institutions et sécuriser la réception de leur correspondance personnelle et administrative.

Au-delà de son aspect pratique, la domiciliation constitue un outil structurant d'accès et de maintien des droits. Elle conditionne l'ouverture et le suivi de nombreux dispositifs sociaux, l'accès aux soins, l'exercice des droits civiques ainsi que l'engagement de démarches liées au logement ou à l'insertion professionnelle. Pour de nombreux bénéficiaires, elle représente un premier point d'ancrage institutionnel dans des parcours marqués par des ruptures successives.

En 2025, 97 personnes ont été domiciliées au cours de l'année, contre 101 en 2024. Au 31 décembre 2025, 57 domiciliations étaient actives, un niveau stable sur les deux dernières années, en adéquation avec les caractéristiques socio-démographiques du territoire.

Les 43 nouvelles demandes enregistrées s'expliquent principalement par des ruptures d'hébergement, des conflits familiaux ou conjugaux, des situations d'hébergement d'urgence ou de grande instabilité résidentielle. Les sorties de domiciliation résultent majoritairement de non-renouvellements ou d'absences prolongées, tandis que les situations de relogement demeurent encore limitées.

L'année 2025 se distingue par une baisse très marquée du volume de courriers traités, passant de 1 130 plis en 2024 à 514 en 2025. Cette évolution traduit à la fois la montée en puissance de la dématérialisation des démarches administratives et une évolution des pratiques des organismes partenaires, tout en maintenant un besoin fort d'accompagnement pour les publics les plus éloignés du numérique.

À travers cette mission, le CCAS confirme son rôle de point d'appui essentiel dans la sécurisation des parcours, en luttant contre le non-recours aux droits et en accompagnant les personnes les plus fragiles vers une stabilisation progressive de leur situation.

DOMICILIATION

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de domiciliés au 31/12	50	52	52	57	59	60	57	57
Nouvelles demandes	22	28	34	26	29	45	46	43
Renouvellements	28	24	18	31	30	37	28	26
Nb de sortants (Dont relogements)	18 (6)	21 (5)	28 (12)	17 (9)	25 (9)	22 (3)	27 (5)	28 (1)
Total	68	73	80	74	84	104	101	97
Nombre de courriers	1 233	1 489	935	1 315	1 493	1 508	1 130	514

2 : L'accès aux droits nationaux au cœur de la prévention de l'exclusion

Le CCAS de Charenton-le-Pont continue de tenir un rôle stratégique dans l'accès aux droits sociaux, en garantissant à chaque habitant la possibilité de percevoir les prestations et aides auxquelles il peut prétendre. Les équipes accompagnent les usagers tout au long de leur parcours, depuis l'accueil et l'analyse des besoins individuels jusqu'à la constitution et le suivi des dossiers, en étroite coordination avec les organismes de protection sociale et le Conseil départemental.

La dématérialisation croissante des démarches constitue désormais un levier majeur pour simplifier les procédures, réduire les délais de traitement et favoriser l'autonomie des usagers. Elle met toutefois en évidence la nécessité d'un **accompagnement renforcé pour les publics les plus fragiles** face aux outils numériques, afin de sécuriser l'ouverture et le maintien de leurs droits et de prévenir autant que possible les ruptures dans les parcours administratifs.

Dans ce contexte, les difficultés de recrutement du Conseil départemental, chef de file de l'action sociale ont accentué les sollicitations du CCAS. Le **manque d'assistantes sociales a entraîné une hausse significative des demandes de prises en charge par le service**, notamment avec une augmentation de 170 % des dossiers liés aux retraites et de 69 % des demandes d'ASPA. Par ailleurs, le CCAS a organisé deux sessions d'information dédiées au nouveau dispositif Liberté Plus, venant remplacer la carte Améthyste, permettant à près de 100 habitants de mieux comprendre et mobiliser ce nouveau dispositif.

Cette mission essentielle, assurée par une équipe de **4 agents représentant 3,8 équivalents temps plein**, également mobilisés à l'accueil du Centre Alexandre Portier, s'est traduite en 2025 par le traitement de 635 situations, en légère hausse par rapport à 2024 (589). Cette progression marque une stabilisation de l'activité après plusieurs années de baisse, tout en révélant une évolution qualitative des besoins accompagnés.

L'analyse des données met en évidence un recentrage des demandes autour des publics âgés et des personnes en situation de handicap. Les dossiers relatifs aux retraites principales, complémentaires et de réversion connaissent une augmentation très significative, passant de 13 en 2024 à 35 en 2025, traduisant le **vieillessement de la population et la complexité croissante des démarches**. Les demandes d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et d'Allocation adulte handicapé (AAH) progressent également de manière notable, confirmant la **paupérisation** des Charentonnaises et Charentonnais en situations de vulnérabilité économique. A noter l'importance du Complément Mensuel de ressources Charentonnais qui permet de **repérer et de lutter contre le non-recours** à ces minima sociaux.

À l'inverse, les demandes de RSA traitées par le CCAS poursuivent leur diminution, avec un seul dossier en 2025, contre 18 en 2023. Cette baisse marquée s'explique notamment par l'évolution des modalités d'orientation des publics, le recours accru aux démarches en ligne et un accompagnement plus direct par les organismes qui ont reçu la délégation de la mission du Conseil Départemental.

Les dispositifs de soutien à l'autonomie demeurent un axe structurant de l'activité du CCAS. Les demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) restent à un niveau élevé, traduisant des besoins durables en matière de maintien à domicile. Les prestations liées au handicap (PCH, ACTP, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) s'inscrivent dans une dynamique stable, témoignant d'un accompagnement de proximité souvent inscrit dans des parcours longs et complexes.

Les dossiers d'aide sociale à l'hébergement, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, continuent de mobiliser fortement le service, dans un contexte de tension sur les capacités d'accueil. Les enquêtes d'obligation alimentaire demeurent à un niveau soutenu, révélant des situations familiales parfois complexes nécessitant une expertise sociale approfondie.

En matière de logement, l'activité reste marquée par une baisse progressive du nombre de créations et de renouvellements de demandes. Cette évolution ne traduit pas une diminution des besoins, mais plutôt une saturation du parc social et un allongement des délais d'attribution, pouvant conduire à un découragement des

ménages. Les dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable), comptabilisés depuis deux ans seulement, restent quant à eux à un niveau révélateur des difficultés du secteur.

En conclusion, l'année 2025 confirme le rôle du CCAS comme acteur central de l'accès aux droits, de la prévention des ruptures de la lutte coordonnée contre le non-recours, dans un environnement institutionnel de plus en plus numérique. **L'adaptation des pratiques, la coordination partenariale et la proximité avec les habitants demeurent des leviers essentiels pour répondre aux besoins en constante évolution des publics les plus fragiles du territoire.**

ACCES AUX DROITS SOCIAUX	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources et minimas sociaux							
Retraite et complémentaire			9	10	12	13	35
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	29	18	21	22	20	16	27
Allocation adulte handicapé (AAH)	7	6	8	7	8	7	20
Demande RSA	53	37	45	36	18	3	1
Soutien à l'autonomie							
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	9	6	6	11	7	4	7
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	23	20	32	27	42	18	21
Allocation compensatrice (ACTP)	2	3	1	2	0	4	2
Prestation de compensation du handicap (PCH)	4	9	6	7	5	13	7
Reconnaissance Travailleur handicapé	5	4	6	10	3	4	10
Hébergement personnes handicapées	14	4	9	7	3	3	5
Hébergement personnes âgées	23	25	14	11	14	14	16
Enquête obligation alimentaire	13	25	14	14	19	20	15
Logement							
Demandes de logement (création)		58	188	166	161	143	93
Demandes de logement (renouvellement)			440	364	348	260	231
Dossiers DALO						49	35
Santé							
Aide médicale d'État (AME)	10	3	6	7	5	6	2
Mobilité							
Cartes Mobilité Inclusion	40	38	40	27	39	n.c	48
Carte de stationnement							34
Carte Liberté +							18
Chéquiers Mobilité	22	15	38	0	0	0	0
Divers							
Successions	25	22	24	23	37	15	8
TOTAL	279	293	907	751	741	589	635

Les missions facultatives du CCAS : Créer des aides locales adaptées à la diversité des besoins des habitants

La conception de ces aides résulte d'une réflexion partagée entre les élus du Conseil d'administration du CCAS, les services de l'administration et les partenaires du CCAS. L'objectif est de proposer des dispositifs répondant au plus près aux besoins réels des Charentonnais, tout en assurant leur efficacité et leur efficience. Cette démarche intègre donc également la gestion optimale des ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre. La simplification des procédures soutient ce double enjeu d'efficacité et de proximité auprès des habitants.

A – Les Primes de naissance

Ces primes historiques illustrent l'engagement de la ville en faveur des familles. Elles sont attribuées sans condition de ressources : 153 € pour les mères de moins de 25 ans à l'occasion de la naissance du premier ou du deuxième enfant, et 460 € pour les mères lors de la naissance d'un troisième enfant ou des suivants, renforçant ainsi le soutien aux familles dans les premières étapes de la parentalité.

➔ 25 primes versées pour un montant de 12 573€ dont 1 mère âgée de moins de 25 ans

41 en 2024 pour un montant de 17 749€
29 en 2023 pour un montant de 13 033€
51 en 2022 pour un montant de 23 613€
30 en 2021 pour un montant de 13 493€
30 en 2020 pour un montant de 13 493€
35 en 2019 pour un montant de 16 330€

➔ Les enjeux pour les prochaines années :

Le nombre de primes versées fluctue d'une année à l'autre reflétant, plus que les évolutions démographiques du territoire, la connaissance du dispositif par la population concernée. À l'avenir, la promotion de cette prime doit être mieux articulée avec les autres actions de soutien à la parentalité, et en particulier **le parcours périnatal** lancé en 2025, afin d'en faire un levier de repérage et d'orientation vers un accompagnement global des jeunes parents.

B – Le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Créée en 2017, cette prestation financière vise à réduire le coût de la garde individuelle des enfants de moins de 3 ans, en alignant le reste à charge des familles sur celui d'un accueil collectif. Elle s'adresse aux foyers dont les revenus mensuels sont inférieurs à 8 000 € et compense le surcoût éventuel lié à la garde individuelle.

➔ 54 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 81 276€

55 en 2024 pour un montant de 85 912€
45 en 2023 pour un montant de 51 356€
42 en 2022 pour un montant de 37 139€
47 en 2021 pour un montant de 50 039€
49 en 2020 pour un montant de 77 757€
65 en 2019 pour un montant de 82 325€

➔ Les enjeux pour les prochaines années :

Ce dispositif novateur a permis à de nombreuses familles de choisir le mode de garde individuel, hors contraintes d'ordre financier. Son instruction nécessite ¼ ETP. Depuis le 1^{er} septembre 2025, la CAF a réformé l'aide financière appelée « Complément Mode de Garde » qui compense désormais très largement le surcoût de l'Assistant Maternel, ce qui induit une réflexion en 2026 sur **la complémentarité des dispositifs** et le soutien aux familles.

C - Aide à un projet éducatif, bourse aux projets et aide aux séjours

L'aide au projet éducatif est une prestation financière attribuée par le Conseil d'administration du CCAS, destinée à soutenir des initiatives contribuant à l'éducation, à la formation ou au développement des jeunes de moins de 25 ans. Chaque demande fait l'objet par les administrateurs d'une étude attentive de la situation de l'utilisateur et de la pertinence du projet, afin d'accompagner au mieux les parcours éducatifs et favoriser l'autonomie des bénéficiaires.

↻ 6 jeunes ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 7 026€

9 en 2024 pour un montant de 3 313€
17 en 2023 pour un montant de 8 311€
09 en 2022 pour un montant de 9 471€
14 en 2021 pour un montant de 16 011€
11 en 2020 pour un montant de 10 585€
10 en 2019 pour un montant de 8 670€

Le CCAS encourage les initiatives citoyennes des jeunes Charentonnais âgés de 16 à 30 ans en valorisant leur engagement par un soutien financier à des projets locaux non lucratifs (individuels ou collectifs) de solidarité ou d'amélioration du cadre de vie des Charentonnais. En 2024 le CCAS a participé au financement d'un repas Solidaire organisée par une association.

↻ 1 projet financé pour un montant de 3 000€

1 projet pour 1500€ en 2024
3 projets pour 3 640€ en 2023
1 projet pour 1 500 € en 2022

↻ Les enjeux pour les prochaines années :

*En 2025, 7 jeunes ont bénéficié de ces dispositifs pour un montant total de 10 026 €, marquant une baisse du nombre de bénéficiaires, assorti d'un montant moyen par aide plus élevé. À l'avenir, l'enjeu réside dans le renforcement de la lisibilité de ces dispositifs et leur **articulation avec les politiques éducatives du territoire**, afin de prévenir le non-recours et de soutenir durablement les parcours éducatifs vers l'autonomie et la citoyenneté.*

L'aide aux séjours scolaires constitue un volet spécifique de l'aide au projet éducatif. Elle vise à soutenir financièrement les familles afin de faciliter la participation des collégiens et lycéens aux voyages scolaires, contribuant ainsi à l'égalité d'accès aux expériences éducatives, culturelles et collectives proposées dans le cadre scolaire.

↻ 6 familles ont bénéficié de l'aide aux séjours pour un montant de 2 514€

5 familles pour 938€ en 2024
9 familles pour 1 630 € en 2023
11 familles pour 1 910 € en 2022

↻ Les enjeux pour les prochaines années :

*L'enjeu pour les prochaines années réside dans la poursuite de cet accompagnement, en lien avec les établissements scolaires, afin de prévenir les situations d'exclusion et de **garantir une égalité d'accès** aux projets pédagogiques éducatifs collectifs.*

Mis en place en 2016, le Pass'sport est une aide financière destinée à soutenir l'inscription des enfants charentonnais à une activité sportive. Attribué sous forme de bons déductibles du montant de la cotisation sportive, il représente un soutien compris entre 100 et 200 € par enfant.

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire et au collège, avec pour objectif de lever les freins financiers à la pratique sportive, de promouvoir l'activité physique régulière et de favoriser l'inclusion sociale par le sport. Afin de répondre à la baisse de la pratique sportive observée à l'entrée au collège, un bonus 6^e de 50 € a été instauré en 2024. Ce bonus a concerné 54 collégiens en 2025.

⇒ **464 enfants ont utilisé un pass'sport en 2025 pour un montant de 61 000€ utilisés**

561 en 2024 pour un montant de 66 500€

522 en 2023 pour un montant de 67 720€

499 en 2022 pour un montant de 66 190€

411 en 2021 pour un montant de 51 660€

256 en 2020 pour un montant de 28 980€

349 en 2019 pour un montant de 39 160€

⇒ **Les enjeux pour les prochaines années :**

Le Pass'sport constitue un **outil structurant de la politique municipale de santé et d'éducation par le sport en faveur de l'enfance et de la jeunesse**. Les enjeux pour les prochaines années sont multiples :

*Poursuivre la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive,
en particulier pour les familles les plus modestes.*

Renforcer l'accompagnement à l'entrée au collège,

période charnière marquée par un risque de décrochage sportif, en consolidant ou en adaptant le bonus 6^e.

Travailler en partenariat avec les associations sportives locales

pour diversifier l'offre, faciliter l'accueil des enfants débutants et encourager la fidélisation des jeunes pratiquants.

Articuler le Pass'sport avec les autres dispositifs municipaux et sociaux,

afin de proposer un parcours cohérent favorisant le bien-être, la santé et l'épanouissement des enfants et des adolescents.

Créé en 2018, le Pass'activités s'inscrit dans la politique de soutien aux familles monoparentales portée par le CCAS. Il prend la forme de « chèques loisirs » d'un montant de 100 euros augmenté en 2025 à 120€ par enfant âgé de 3 à 18 ans, pour un coût réel de 80€ puis 100€ pour le CCAS. Ce dispositif permet l'accès à une offre diversifiée de loisirs et d'activités culturelles (cinéma, concerts, parcs d'attractions), favorisant le lien familial, le répit du parent ou le partage de moments d'exception avec ses enfants. Il constitue un levier concret de lutte contre les inégalités d'accès aux loisirs.

⇒ **161 enfants en 2025 pour un montant de 16 100€**

125 enfants en 2024 pour un montant de 10 000€

226 enfants en 2023 pour un montant de 18 080€

74 enfants en 2022 pour un montant de 5 920€

216 enfants en 2021 pour un montant de 17 280€

62 enfants en 2020 (crise sanitaire) pour un montant de 4 960€

251 enfants en 2019 pour un montant de 20 080€

➤ **Les enjeux pour les prochaines années :**

En 2025, 161 enfants ont bénéficié du Pass 'Activités pour un montant total de 16 100 €, confirmant la reprise du dispositif après les fluctuations observées ces dernières années. Les familles monoparentales constituent un public particulièrement fragile, exposé à des vulnérabilités multiples, notamment économiques, organisationnelles et sociales, dans un contexte de décohabitation du couple parental de plus en plus fréquent. La parentalité s'avère d'autant plus complexe lorsqu'elle s'exerce seule, avec des contraintes accrues en matière de temps, de ressources et d'accès aux loisirs pour les enfants. Le parent solo, très majoritairement la maman, témoigne de besoin de soutien prioritairement en termes de lien social avec ses pairs. Le défi réside dans la poursuite d'un accompagnement ciblé, en articulation avec les autres dispositifs de soutien à la parentalité, afin de sécuriser les parcours des familles et renforcer leur capacité d'agir.

F - Le Pass'ô'vert

En 2025, la Ville de Charenton-le-Pont a poursuivi son engagement en faveur d'une **alimentation saine, locale et accessible** à travers le **Pass'Ô Vert**. Ce dispositif propose des **chèques alimentaires** permettant aux habitants les plus fragiles d'acheter **des fruits et légumes frais et des légumineuses** chez les commerçants partenaires, au marché ou dans des points de vente locaux. Il favorise ainsi à la fois **la nutrition équilibrée, le soutien aux commerces de proximité et le développement des circuits courts**.

Publics éligibles et montants attribués :

- Familles monoparentales : RFR inférieur à 9 000 € par part fiscale (puis 10 000 € à partir de septembre) – 35 € par personne.
- Familles biparentales : RFR inférieur à 10 000 € par part fiscale à partir de septembre) – 35 € par personne.
- Retraités isolés : RFR inférieur à 12 000 € par part fiscale – 70 € par personne.
- Personnes en affection longue durée (ALD) âgées de 18 à 65 ans : RFR inférieur à 12 000 € par part fiscale – 70 € par personne.

➤ **355 foyers bénéficiaires pour un total de 34 420 € distribués (27 140€ effectivement facturés par les commerçants au 30/01/26) :**

197 familles dont 120 monoparentales (pour 12150 €) et 77 biparentales (pour 11490 €)

43 personnes en ALD (pour 3 010 €)

111 retraités vivant seuls (pour 7 770 €)

➤ **Les enjeux pour les prochaines années :**

Le Pass'Ô Vert constitue un levier concret pour favoriser une alimentation saine et locale, tout en soutenant les commerçants du territoire et en permettant aux habitants fragilisés de mieux se nourrir.

Pour les années à venir, plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

Renforcer les partenariats avec les acteurs sociaux locaux, notamment les associations, l'épicerie solidaire et les services sociaux municipaux, afin de mieux identifier les publics en carence alimentaire et de coordonner les actions de soutien nutritionnel.

Développer la visibilité du dispositif, afin de toucher davantage de bénéficiaires éligibles et limiter le non-recours aux aides alimentaires.

Favoriser la complémentarité avec les dispositifs existants, tels que l'épicerie solidaire, les Pass 'Activités ou les aides sociales municipales, afin de créer un parcours cohérent et intégré pour les publics vulnérables.

G - Le Pass'vélo

Le CCAS a poursuivi le dispositif Pass'Vélo en 2025, visant à favoriser la mobilité durable et à soutenir les habitants les plus fragiles dans l'achat, la sécurisation et l'entretien de leur vélo. Ce dispositif s'adresse aux foyers sous conditions de ressources (RFR inférieur à 15.000€ par part), ainsi qu'aux lycéens, étudiants boursiers et jeunes en insertion pour l'accès à un abonnement Vélib' solidaire.

⇒ **345 Pass'vélo distribués pour 52 utilisateurs et un montant total de 5 284 € effectivement facturés :**

Les enjeux pour les prochaines années :

*Renforcer les partenariats avec les commerçants locaux, pour soutenir l'économie de proximité.
Coordonner le dispositif avec les programmes d'insertion et de mobilité pour les jeunes et publics vulnérables.*

H – Le Pass'Énergie pour lutter contre la précarité énergétique

La précarité énergétique constitue un enjeu majeur, touchant de nombreuses familles confrontées à des difficultés pour se chauffer, en raison des coûts de l'énergie ou de logements mal isolés ou non décents. Cette situation peut avoir des répercussions importantes sur la précarité financière, la santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes concernées.

Pour y répondre, le CCAS de Charenton propose un soutien financier ciblé, destiné aux familles rencontrant des difficultés pour régler leurs factures énergétiques, afin de prévenir les restrictions ou suspension de fourniture.

Prise en charge de 50% du montant de la dette EDF (aide plafonnée à 500€)

A noter, le CCAS bénéficie d'une dotation du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les REseaux de Communication) d'un montant de 3800 € en 2025, ainsi que de Véolia, fournisseur d'eau pour un montant de 1300€.

Aides aux fluides							
AIDES A L'ÉNERGIE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enveloppe attribuée au CCAS (SIPPAREC)	3400€	3300€	3921€	3200€	3100€	6 889€	3800€
Nb de demandes accordées	6	5	14	6	5	10	8
Montant total accordé par le CCAS	1 282€	1 610€	4 283€	1 316€	1352€	4 126€	3 046€
PASS'ÉNERGIE							
Nb de demandes				5	35	38	6
Montant total accordé par le CCAS				3 208€	6746€	8 116€	2 048€
AIDES VÉOLIA							
Enveloppe attribuée au CCAS			1 300€	1 300€	1 300€	1 300€	1300€
Nb de demandes			1	1	1	0	0
Montant total accordé par le CCAS			285 €	370€	80€	0€	0€
Évolution des montants /N-1		+25 %	+ 183 %	+ 7 %	+ 67 %	+50 %	58%
TOTAL <i>Aides aux fluides attribuées par le CCAS</i>	1 282€	1 610€	4 568€	4 894€	8 178€	12 242€	5 094€

Les enjeux pour les prochaines années :

La demande de soutien liée à la précarité énergétique reflète l'**impact croissant des coûts de l'énergie sur les ménages**, notamment les familles monoparentales et les publics à faibles ressources.

L'augmentation des prix de l'énergie et l'existence de logements mal isolés (essentiellement dans des copropriétés anciennes) rendent le dispositif de soutien indispensable pour garantir des conditions de vie décente aux familles les plus précaires et mal-logées.

L'enjeu à venir est également de **développer des partenariats avec tous les fournisseurs d'énergie**, comme cela est déjà le cas avec EDF, afin d'identifier plus efficacement les publics vulnérables et de proposer des **actions concrètes et coordonnées**. À terme, cela permettra de renforcer la prévention, de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'impact social du dispositif.

H – Le Pass'Mutuelle

Après le lancement de la Mutuelle régionale d'Ile de France lors du forum santé en novembre 2024, le CCAS a élaboré en 2025 une aide financière incitative pour lutter contre le non-recours à la complémentaire santé. Ainsi, le Pass'Mutuelle a été déployé en 2025 à destination des familles monoparentales, des jeunes de moins de 25 ans, des nouveaux retraités et des autoentrepreneurs avec une réussite inégale selon les publics. **Les 68 foyers (184 personnes)** ayant bénéficié du Pass'Mutuelle en 2025 pour un montant de 35 322 € confirment néanmoins la nécessaire reconduction en 2026, en faisant évoluer les modalités afin d'être au plus proche des besoins des Charentonnais.

➔ **Les enjeux pour les prochaines années :**

S'agissant d'une aide récente, le Pass'Mutuelle fera l'objet d'analyse d'impact et sera amené à évoluer dès 2026, sur deux années glissantes pour les nouveaux retraités et prendra en considération les étudiants de 18 à 25 ans résidant chez leurs parents.

H – L'aide à l'achat d'électroménager

Pour répondre aux besoins essentiels des publics les plus fragiles et en particulier des bénéficiaires du Complément Mensuel de Ressources (personnes âgées ou en situation de handicap), le CCAS propose depuis 2023 une aide à l'achat d'électroménagers, afin de garantir l'équipement minimum du logement ou remplacer un appareil hors d'usage.

Parallèlement, le CCAS met à disposition de l'AIDAPAC une enveloppe spécifique afin de repérer et accompagner les seniors non imposables et d'encourager le remplacement des équipements vétustes voire dangereux, permettant ainsi un ciblage précis et un soutien renforcé des populations vulnérables. Pour l'année 2025 cette enveloppe est d'un montant de 7.000€.

➔ 9 bénéficiaires en 2025 pour un montant de 4 006€ (CCAS) + 24 bénéficiaires pour un montant de 7000€ (Aidapac) soit un total de 11 006€

5 bénéficiaires (CCAS) pour 1845€ en 2024
12 bénéficiaires (CCAS) pour 7137€ en 2023

➔ **Les enjeux pour les prochaines années :**

À l'avenir, l'enjeu principal est de pérenniser le repérage et l'accompagnement des bénéficiaires, en consolidant le partenariat avec l'AIDAPAC et éventuellement d'autres acteurs, afin d'assurer un ciblage précis, un suivi efficace et une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap, voire pour d'autres publics précaires.

Focus sur les aides aux familles

Évolution globale du nombre et des montants des aides financières aux familles

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2019	665	168 485
2020	478	131 915
2021	878	148 642
2022	1082	183 143
2023	1290	261 863
2024	965	210 575
2025	1023	216 133

PETITE ENFANCE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde SAJE	Montants versés (€)	Nombre d'aides Petite Enfance	Total Montants versés (€)
2019	412	35	16 330	65	82 325	100	98 655
2020	361	30	13 493	49	77 557	79	91 050
2021	377	30	13 493	47	50 039	77	63 532
2022	341	51	23 613	42	37 139	93	60 752
2023	362	29	13 033	45	51 356	74	65 028
2024	342	41	17 749	55	85 912	96	103 661
2025	352	25	12 573	54	81 276	79	93 849

ENFANCE JEUNESSE	Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass' Sport	Montants versés (€)	Pass' Activités	Montants versés (€)	Total aides Enfance	Total Montants versés (€)
2019	10	8 800	349	39 470	251	20 080	614	68 350
2020	11	10 585	256	27 080	62	4 960	265	42 625
2021	14	16 011	411	49 100	216	17 280	801	82 391
2022	21	12 881	499	70 290	74	5 920	786	89 091
2023	29	13 581	522	67 510	226	18 080	696	99 171
2024	15	5 751	561	68 120	125	10 000	701	83 871
2025	12	9 540	464	61 000	161	19 320	637	89 860

FAMILLES	Pass'ô' Vert	Montants versés (€)	Pass'ô'Vélo	Montant versé (€)	Pass' Mutuelle	Montant versé (€)	Nombre d'aides	Total Montant versés (€)
2025	255	27 140	52	5284	84	35 322	391	67 746

H – Le Complément Mensuel de Ressources

En 2025, 285 personnes ont bénéficié du Complément Mensuel de Ressources (CMR), dont 176 personnes âgées (26 couples) et 109 personnes en situation de handicap, avec 267 bénéficiaires au 31 décembre. Ce dispositif assure un minimum de ressources mensuelles aux personnes âgées de plus de 62 ans ou en situation de handicap reconnu à plus de 50 %, avec un plafond de 1 234 € pour une personne seule et 1 851 € pour un couple senior favorisant ainsi l'inclusion économique et sociale. Le complément versé peut atteindre 201 € par mois pour une personne en

situation de handicap, 200 € pour un senior seul et 246 € pour un couple senior, contribuant ainsi à sécuriser le pouvoir d'achat et des conditions de vie décentes pour ces publics vulnérables. Le coût total pour le CCAS en 2025 s'élève à 548 152 €, illustrant l'importance de ce dispositif dans le soutien aux personnes fragiles.

Complément Mensuel de Ressources		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CMR Personnes Âgés	Bénéficiaires	144	145	146	169	166	172	176
	Coût CCAS	220 453€	219 135€	232 175€	294 188€	315 231€	294 833€	307 181€
CMR Personnes en situation de Handicap	Bénéficiaires	92	96	100	120	107	107	109
	Coût CCAS	203 572€	185 964€	196 294€	228 345€	245 401€	238 748€	240 971€
Total Bénéficiaires		236	241	246	289	273	279	285
COÛT TOTAL pour le C.C.A.S.		424 025€	405 099€	428 469€	522 533€	671 007€	533 581€	548 152€

➡ Les enjeux pour les prochaines années :

Depuis 2019, le CMR a connu une **progression régulière du nombre de bénéficiaires et du coût**, avec un pic en 2023 (13^{ème} mois). Cette évolution traduit la **croissance des bénéficiaires des minimas sociaux liés au vieillissement de la population et à la reconnaissance du handicap**, ainsi que l'importance du CCAS comme acteur de soutien financier direct et complémentaire.

Un enjeu majeur à venir est la **perspective d'un dispositif similaire pour les familles d'enfants bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)**, afin de sécuriser leurs conditions de vie et accompagner leur parentalité dans des situations particulièrement fragiles.

La coordination avec les partenaires sociaux et la vigilance dans le suivi des bénéficiaires resteront essentielles pour garantir **l'équité, l'efficacité et la continuité du soutien**, tout en anticipant les besoins croissants sur le territoire.

I – Les aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➡ Les **Administrateurs du CCAS** attribue, lors des conseils, des aides financières individuelles afin de répondre aux besoins non couverts par les dispositifs légaux ou facultatifs. Ces aides peuvent également intervenir **en complément d'autres financements**, mais toujours sur demande d'un travailleur social. En 2025, **2 avances remboursables sans intérêt** ont été accordées pour un montant total de **2 200 €**, permettant de soutenir ponctuellement les familles ou personnes en difficulté dans la réalisation de projets essentiels sans avoir besoin de recourir aux prêts à la consommation.

AIDES FINANCIERES délibérées par le Conseil d'Administration

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de demandes	51	47	58	66	48	58	67
Aides attribuées	41	22	33	34	33	31	40
Orientation vers le CMR			5	6	6	2	
Refus / Ajournées	10	25	21	21	15	22	28
Montant total accordé	15 510€	6 588€	24 783€	16 109€	19 886€	10 801€	23 943€
Évolution des montants /N-1	- 7%	-42%	+376%	-34%	+23%	-46%	+122%

Thématique du besoin

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Habitation	31	18	29	20	21	27	30
Santé	4	2	3	4	12	5	4
Enfant	5	6	4	2	3	4	7
Impayés	11	20	16	20	6	15	21
Taxe	2	1	2	1	3	5	0
Mobilités	0	0	0	0	2	2	1

➔ Les enjeux pour les prochaines années :

L'évolution du nombre de demandes et la forte augmentation des montants accordés en 2025 témoignent d'une fragilisation persistante de certains publics, notamment face aux charges liées au logement et aux impayés.

L'enjeu réside également dans le renforcement de l'analyse sociale afin de mieux cibler les aides sur des projets favorisant l'autonomie des ménages.

Le développement des avances remboursables constitue à ce titre un levier à consolider.

Par ailleurs, une articulation renforcée avec les dispositifs de droit commun et les partenaires (CAF, CMR, services sociaux départementaux) apparaît nécessaire pour éviter les ruptures de droits.

Enfin, l'anticipation des effets de l'inflation et des évolutions socio-économiques locales devra guider l'adaptation des critères et des priorités d'intervention du Conseil d'Administration.

J - Les services de soutien à domicile

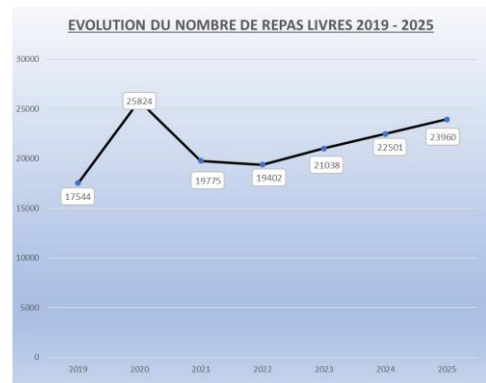
➔ Téléassistance : un service sécurisant auprès des Charentonnais

Depuis 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous de l'abonnement de la téléassistance permettant le développement du dispositif auprès des Charentonnais passant de 312 abonnés en 2017 à 473 en 2025.

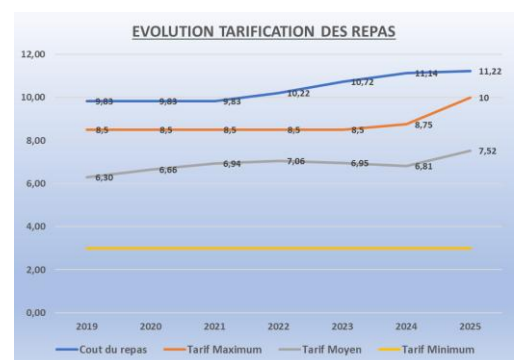
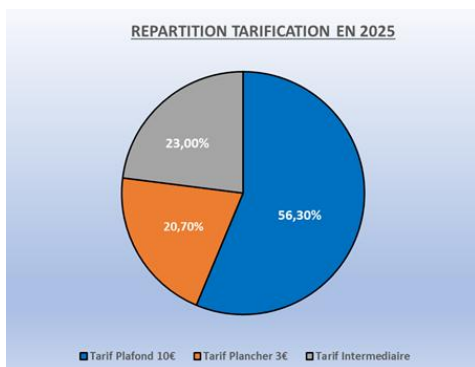
Ce marché, piloté par le Conseil départemental, a été confié au prestataire VITARIS depuis 2023. Il propose une offre de sécurité 7/7 et 24/24 aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap et dispose d'options plus ciblées comme l'installation de boîte à clefs sur le palier pour faciliter l'accès des professionnels au domicile des bénéficiaires les plus fragiles. Le CCAS reçoit chaque jour les comptes-rendus d'alertes et **assure un suivi individualisé pour les personnes concernées.**

🔄 Livraison de repas à domicile : une prestation qui accompagne le vieillissement de la population

Le CCAS continue de développer la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus accueillant 134 bénéficiaires en 2025 contre 105 en 2017. Si la tarification a légèrement évolué (plafond du tarif passant de 8€ en 2017 à 10€ en 2025) pour les personnes dont les ressources sont supérieures au revenu médian (2 091€ en 2025), celle-ci a été maintenue à 3€ pour les personnes dont les ressources imposables sont inférieures ou égales au plafond du CMR.



Après un pic d'activités en 2020 lié à la gestion de la crise COVID, on observe une croissance annuelle du nombre de repas livrés aux Charentonnais. Depuis 2022, l'augmentation annuelle est de 7%. On constate sur la période 2019 - 2025 une croissance de 36%, une augmentation en lien avec l'évolution de la population de + de 60 ans sur Charenton. 2000 repas ont été livrés chaque mois aux charentonnais les plus fragiles en 2025.



Après une période de stabilité, on peut observer une augmentation du coût du repas à partir de 2022. Cette augmentation a été répercutée sur le tarif maximum qui est passé à 9 euros en juillet 2024 puis à 10 euros début 2025. Cette augmentation concerne plus de 56 % des usagers, ce qui a permis de faire évoluer le taux de couverture de l'activité de 65% en 2024 à 70% en 2025.

Le tarif minimum quant à lui reste à 3 euros afin de permettre un accès à une alimentation de qualité au public les plus précaires.

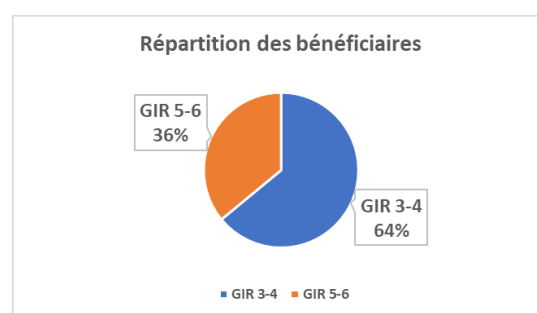
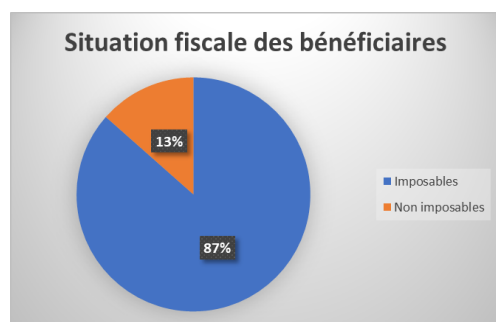
Une enquête de satisfaction a été effectuée auprès des bénéficiaires du portage de repas en 2023. Il en ressort que 78% des sondés sont satisfaits de la prestation.

Le marché a été renouvelé en janvier 2026.

➤ **Accueil de jour « Les quatre vents » : Soutien des plus fragiles et solution de répit pour les aidants.**

Le partenariat avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrée se poursuit dans la perspective de lutter contre les stéréotypes négatifs de la vie en établissement et faciliter ainsi le parcours résidentiel des personnes âgées. Ainsi, certains usagers de l'accueil de jour intègrent ensuite ce lieu de vie de manière apaisée, sereine et permanente.

La promotion, notamment lors de la Semaine Bleue, de l'accueil de jour comme solution d'accueil et de répit permet de soutenir son activité avec une fréquentation moyenne de 8 personnes par mois. La prise en charge financière par la collectivité a permis à 16 Charentonnais d'être accueillis à l'accueil de jour en 2025 représentant une aide annuelle de 1 217€ par bénéficiaire. La prise en charge du CCAS est 30€ par jour pour les foyers fiscaux non imposables et 23€ pour ceux imposables.



SOUTIEN A DOMICILE		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Téléassistance	Bénéficiaires	392	425	431	445	445	457	473
	Coût CCAS	36 800	41 424	44 968	35 373	42 734	40 959	47 408
Restauration à domicile	Bénéficiaires	108	197	161	124	133	158	148
	Nombre de repas	17 544	25 824	19 774	19 404	21 038	22 501	24 219
	Coût CCAS	62 016	81 990	57 076	61 382	55 792	82 742	77 174
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	6	6	Fermé	7	7	10	16
	Coût CCAS	6 950	1 629	0	3 429	11 849	11 147	10 835
COUT TOTAL pour le C.C.A.S.		105 766	125 043	102 044	100 184	110 375	134 848	135 417

Le CCAS : répondre aux besoins au-delà des aides financières

1 : Lutter contre la fracture numérique pour garantir l'égalité d'accès

La fracture numérique constitue un obstacle majeur à l'accès aux droits et aux services, touchant une partie des habitants en fonction de l'âge, du niveau d'éducation ou de la situation sociale. La dématérialisation croissante des démarches administratives accentue ces inégalités et expose certains publics à des risques de non-recours aux droits, en particulier pour les démarches liées à la CAF, à l'Assurance maladie (AMELI) et aux Caisses de Retraite.

Face à ces enjeux, le CCAS agit de manière concrète en mettant à disposition une borne numérique en libre accès à l'accueil du Centre Alexandre Portier. Les chargés d'accueil social, formés comme conseillers numériques, assurent un accompagnement individualisé des usagers, favorisant à la fois la sécurisation des démarches et le développement progressif de leur autonomie. Les demandes portent majoritairement sur les démarches CAF (DTR, RSA, APL, consultation des comptes), AMELI et demandes de retraite principale, complémentaire ou de réversion, confirmant le rôle central du CCAS comme point d'appui de proximité.

Afin d'inscrire cette action dans une démarche durable, le CCAS développe désormais des ateliers collectifs de médiation numérique, visant à renforcer les compétences des participants et à faciliter leur appropriation des outils numériques. À moyen terme, l'enjeu est de prévenir les ruptures de droits, de réduire les inégalités d'accès aux services dématérialisés et d'accompagner l'évolution des usages numériques, dans une logique de justice sociale et d'inclusion.



Les chiffres clés

12 participants aux ateliers numériques collectifs
20 personnes pour le dispositif Pass Liberté +
115 personnes accompagnées sur la borne numérique

2 : L'« aller vers » au quotidien : des permanences sociales au plus près des habitants

Afin de renforcer l'accès aux droits et aux services et aussi d'accompagner les Charentonnais les plus vulnérables, le CCAS s'appuie sur un ensemble de permanences sociales déployées au sein du Centre Alexandre Portier, véritable lieu-ressource de proximité. Ces dispositifs s'inscrivent pleinement dans une démarche d'« aller vers », visant à proposer des réponses accessibles, coordonnées et adaptées aux besoins des habitants, tout en favorisant le repérage précoce des situations de fragilité.

L'écrivain public : lever les freins liés à l'écrit et prévenir le non-recours

Chaque mercredi après-midi, des bénévoles de l'Association des Familles de Charenton (AFC) assurent des permanences d'écrivains publics. Ils accompagnent les personnes rencontrant des difficultés d'expression écrite dans la rédaction, la compréhension ou la correction de courriers administratifs. Ce soutien de proximité contribue à sécuriser les démarches, à restaurer la confiance des usagers et à lutter efficacement contre le non-recours aux droits, notamment pour les publics les plus éloignés des dispositifs administratifs. 73 rendez-vous ont été assurés en 2025.

La permanence départementale : un service de proximité pour simplifier les démarches

Le Conseil départemental du Val-de-Marne assure une permanence hebdomadaire chaque mardi après-midi au Centre Alexandre Portier. En 2025, cette permanence a donné lieu à 220 rendez-vous, confirmant son utilité pour les habitants. Elle permet d'accompagner les usagers dans leurs démarches relevant des compétences départementales (forfait transport Améthyste, remboursement Imagine R, aide énergie, demandes de places en crèche départementale, etc.), tout en limitant les déplacements et en renforçant la lisibilité de l'offre publique.

Les permanences de l'EDS : un accompagnement fragilisé par les tensions d'effectifs

Les travailleurs sociaux de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) ont pour mission d'accompagner les personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques ou personnelles, à travers des actions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement. Toutefois, l'année 2025 a été marquée par une présence très limitée de ces permanences, en raison d'un manque d'effectifs, réduisant temporairement l'offre d'accompagnement social de proximité sur le territoire et renforçant la pression sur les autres dispositifs d'accueil.

L'intervenante sociale en commissariat : un maillon essentiel dans la prise en charge des violences

Le Centre Alexandre Portier accueille également une Intervenante Sociale en Commissariat (ISC), dont le rôle est central dans l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Elle assure l'accueil, l'écoute, l'orientation et la médiation, en lien étroit avec les forces de l'ordre et intervient également en prévention et en amont des dépôts de plainte ainsi qu'en post-plaintes, y compris pour les mises à l'abri.

En 2022, une convention trisannuelle de co-financement a été signée entre l'État, la CAF et les villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice. L'intervenante assure depuis 2025, avec le renouvellement de la convention, deux demi-journées de permanence au Centre Portier (contre 3 lors de la précédente convention) et a accompagné 66 situations en 2025, contre 216 en 2024 (absence de plusieurs mois de l'intervenante).

3 : Le soutien à la parentalité, diversité des actions pour toucher tous les parents

Le soutien à la parentalité constitue un axe structurant de l'action sociale portée par la Ville de Charenton-le-Pont et son CCAS. Face aux évolutions des modèles familiaux, aux fragilités sociales et aux attentes croissantes des parents, l'accompagnement des familles apparaît comme un enjeu majeur pour favoriser le bien-être des enfants et renforcer la cohésion sociale. La Ville affirme ainsi sa volonté d'être aux côtés des parents, en proposant des actions accessibles, adaptées et complémentaires, visant à soutenir le rôle éducatif, prévenir les difficultés et rompre l'isolement. Cet engagement s'inscrit dans une dynamique de long terme, appelée à se renforcer dans les années à venir afin de répondre aux besoins émergents des familles charentonnaises.

La Parent'aise : un investissement fort de la Ville au service des familles

Depuis son ouverture en 2024, la **Parent'aise** s'est imposée comme un lieu ressource essentiel pour les familles charentonnaises. Elle illustre concrètement la volonté de la Ville d'investir durablement le champ du soutien à la parentalité, notamment à travers la structuration d'une politique dédiée et la nomination d'une **coordinatrice parentalité**, garante de la cohérence et du développement des actions menées.

La Parent'aise constitue un espace privilégié de rencontres entre enfants, parents et professionnels, favorisant l'échange, l'écoute et le partage d'expériences. Elle propose un ensemble d'actions destinées à accompagner les familles dans leur rôle éducatif et à soutenir le bien-être des enfants, en particulier lors des périodes de transition ou de fragilité.

Le lieu met à disposition des familles :

- Des informations pratiques,
- Des ateliers et activités parents-enfants,
- Des temps d'échanges et de rencontres entre parents,
- Des conseils en psychologie et en éducation.

Ouverte à tous les enfants de moins de 7 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent (parents, grands-parents, tuteurs...), la Parent'aise est accessible librement, sans inscription préalable. Les objectifs poursuivis sont multiples : soutenir la relation adulte-enfant par le jeu, préparer les enfants à la vie en collectivité, encourager les échanges entre parents aux différentes étapes du développement de l'enfant, et diffuser des informations et conseils en matière d'éducation et de santé.

En 2025, **337 familles** ont fréquenté la Parent'aise, représentant **420 enfants, 410 adultes** et **51 professionnels de la garde individuelle**. Ces chiffres traduisent une montée en charge significative de la structure, comparativement à 2024 où près de **200 enfants et 190 parents** avaient été accueillis, confirmant ainsi la place centrale de la Parent'aise dans le dispositif local de soutien à la parentalité et à la petite enfance.

Des lieux labellisés au cœur d'une politique parentale structurée

La Parent'aise et le Centre Alexandre Portier bénéficient des labellisations «**Lieu ressources parentalité**» et «**Maison des 1 000 jours**», confirmant l'engagement de la Ville de Charenton en faveur d'un accompagnement renforcé des familles dès les premiers temps de la vie de l'enfant.

Ces reconnaissances s'inscrivent dans une démarche globale et structurée, reposant sur une **planification annuelle des actions** visant à améliorer l'expérience parentale, à prévenir les situations de fragilité et à soutenir les familles à chaque étape du parcours de vie.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions complémentaires est proposé aux familles, articulant permanences spécialisées, dispositifs de soutien ciblés et temps collectifs de rencontre et d'échange.

Des permanences dédiées à la parentalité

Plusieurs permanences permettent d'informer, d'orienter et d'accompagner les familles selon leurs besoins :

- **Le Point Information Familles**, proposé au Centre Alexandre Portier, offre un espace d'écoute et d'orientation sur des thématiques variées : difficultés psychologiques, démarches administratives et juridiques, situations familiales complexes (conflits, séparations). À la Parent 'aise, ces permanences abordent plus spécifiquement les questions liées à l'alimentation, au développement du jeune enfant et au sommeil.
- **La médiation familiale**, menée en partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), permet aux couples et aux familles d'échanger avec un médiateur neutre et impartial. Elle vise à rétablir le dialogue, à apaiser les tensions et à favoriser la recherche de solutions amiables, notamment en cas de séparation, de divorce ou de conflits familiaux, dans l'intérêt des enfants et du maintien des liens familiaux.

Des actions spécifiques de soutien aux familles

La politique parentale de la Ville s'appuie également sur des actions ciblées répondant à des besoins identifiés :

- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** soutient les enfants et leurs parents dans le parcours scolaire, en particulier ceux rencontrant des difficultés. À Charenton, le dispositif privilégie une approche ludique, plaçant le jeu au cœur des apprentissages et associant pleinement les parents à la démarche éducative.
- **Le soutien matériel aux familles**, à travers l'achat de couches pour bébés (environ 2 650 €), permet d'alléger le budget des familles en difficulté bénéficiaires de l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ». Cette action répond à un besoin peu couvert par les dons, notamment pour les enfants les plus grands. L'enveloppe allouée en 2024 était de 1000€.

Des temps collectifs pour informer, échanger et créer du lien

La Ville propose tout au long de l'année des rencontres variées autour des enjeux éducatifs et parentaux, à destination d'un public large :

- **8 groupes thématiques d'échanges et d'entraide entre parents**, réunissant environ 60 participants, autour de sujets tels que la diversification alimentaire, le sommeil, l'allaitement, la reprise du travail, l'hygiène bucco-dentaire ou encore les perturbateurs endocriniens.
- **30 ateliers parents-enfants**, rassemblant 180 enfants et 160 adultes, autour d'activités partagées favorisant le lien et l'éveil (éveil musical, manipulation, transvasement...).
- **2 ciné-débats**, réunissant 120 participants au total, sur les thématiques de l'environnement et de la place des écrans.
- **3 conférences** majeures sur la parentalité et le développement de l'enfant, ayant mobilisé près de 470 parents et familles.
- **La soirée des familles**, organisée autour du thème « Les premières fois », a réuni 350 parents et adolescents et 150 enfants, favorisant un moment intergénérationnel autour des enjeux de la parentalité.
- **2 bébés concerts**, en lien avec les services de la Petite Enfance et le théâtre, rassemblant 330 parents et 450 enfants.
- **2 soirées jeux** organisées avec le service jeunesse, autour des thématiques de l'inclusion et du sport, réunissant près de 200 participants.
- **11 réunions d'information sur les modes de garde**, ayant accueilli 100 parents, pour 342 naissances recensées en 2024.

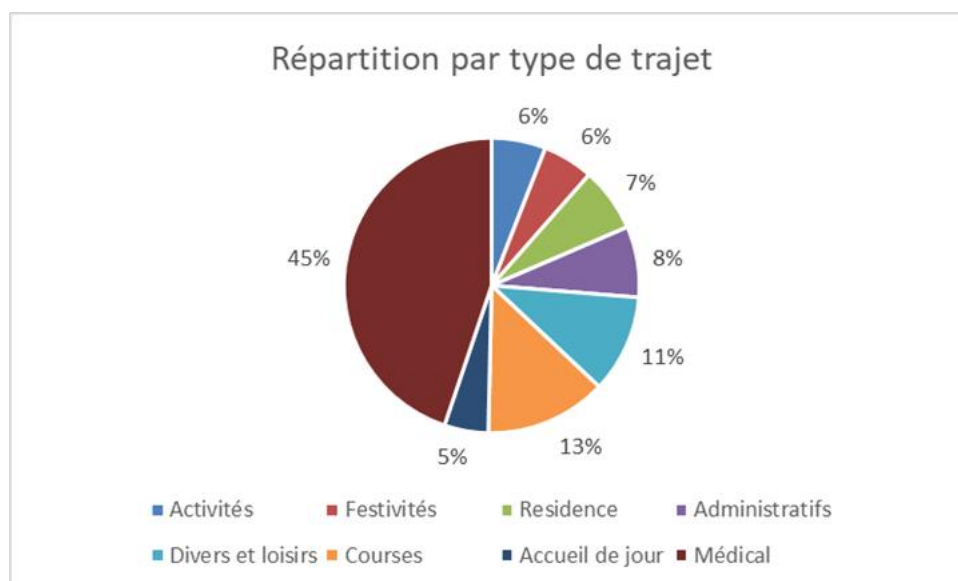
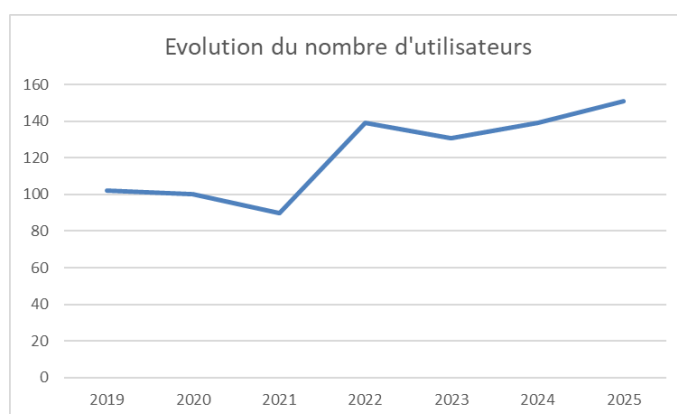
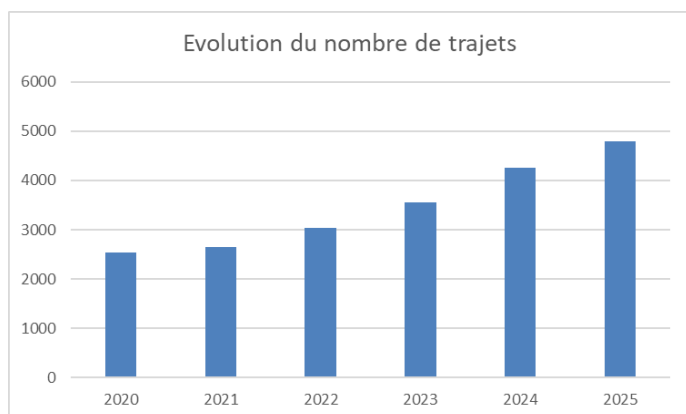
Depuis juin 2025, afin de renforcer encore le soutien apporté aux familles deux **nouveaux projets ont été lancés : le parcours périnatal**, accompagnement global et personnalisé des femmes enceintes et jeunes parents en termes de santé, bien-être et apprentissage de la parentalité, ainsi que la création d'un **groupe d'échanges dédié aux aidants d'enfants en situation de handicap**.

4 : L'accompagnement spécifique des publics fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap, la précarité financière ou l'isolement

1- Mobilité : Des besoins croissants nécessitant des réponses multiples

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service fait face à un fort accroissement de la demande passant de 2 540 trajets en 2020 à 4 790 tout au long de l'année 2025. Ce service a bénéficié à 151 retraités. La moyenne d'âge des usagers comme depuis les 5 dernières années est de 84 ans.

BUS SERVICE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de Bénéficiaires	102	100	90	139	131	139	151
Nombre de trajets	NC	2540	2655	3038	3563	4264	4790



➤ Les enjeux pour les prochaines années :

Le dispositif Bus service n'étant plus adapté pour répondre à l'ensemble des demandes de la population vieillissante, l'accompagnement des usagers vers une ouverture des droits à la mobilité sera un enjeu fort lors des prochaines années pour accompagner l'évolution démographique. Un accompagnement sur la mutation de la carte Améthyste vers le dispositif Valib+ du Conseil départemental a été proposé aux seniors charentonnais à travers deux réunions publiques (plus d'une centaine de participants). En complément, une présentation des droits à la mobilité a figuré dans le programme de la Semaine bleue 2025 pour soutenir l'évolution des besoins du public.

2- Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé : l'essor d'un dispositif médicalement reconnu

Le dispositif Sport Sur Ordonnance vise à redonner du plaisir et du bien-être à bouger, tout en profitant de loisirs et d'activités ludiques pour personnes en Affection de Longue Durée (ALD), souffrant d'obésité, de surcharge pondérale, de maladies chroniques ou de dépression.

Ce programme, pris en charge financièrement par la Ville de Charenton-le-Pont pendant un an, a permis d'accueillir en 2025, 47 participants sur 7 créneaux dont un pour les actifs et un autre dédié aux adolescents. Ce dernier rencontre encore des difficultés à trouver son public. La collaboration avec le Service jeunesse, à travers sa démarche de communication à destination de son public reste à poursuivre avec les établissements scolaires du second degré. La fréquentation est stable depuis la création du dispositif. Il semble que celui-ci ait atteint son rythme normal d'activité.

La traditionnelle journée passerelle du mois d'avril, destinée notamment à faire découvrir les activités des partenaires associatifs rencontre un fort succès et bénéficie d'un financement de la CPAM ces deux dernières années.

Enfin avec le lancement du Parcours Périnatal en juin 2025, a permis d'accueillir 47 familles en quelques mois notamment à la Parent'aise mais également au créneau de sport sur ordonnance qui a accueilli 8 femmes enceintes.

➤ Les enjeux pour les prochaines années :

L'ouverture d'un second créneau accueillant le parent avec son bébé se caractérise comme une évolution pertinente du dispositif.

3- Les activités seniors : une fréquentation en augmentation constante depuis la crise sanitaire

➤ Le service Seniors organise, en complémentarité avec les associations de la Ville, des actions permettant aux personnes retraitées âgées de plus de 62 ans de développer leurs projets de vie. Les activités organisées ont rencontré un franc succès en 2025 avec 1207 inscriptions (998 en 2024). Les activités aquatiques sont toujours très sollicitées mais la tension s'étend également au Yoga et à l'activité Pilate. Face à cette demande, le service n'a malheureusement pas pu donner satisfaction à l'ensemble des retraités. 223 personnes ont été positionnées en liste d'attente.

Le partenariat avec l'Université Inter Ages se développe élargissant ainsi l'offre culturelle. L'association a pu présenter, comme depuis plusieurs années, ses activités lors du Forum des associations au mois de septembre et a animé une conférence lors de la Semaine Bleue du mois d'octobre.

	Nombre d'activités Seniors	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13
2021	22	32	603	573	196	0	0
2022	21	33	748	491	131	1	27
2023	19	35	857	494	332	6	67
2024	21	39	998	598	328	3	62
2025	21	35	1207	602	147	6	223

Les enjeux pour les prochaines années :

Pour accompagner l'évolution démographique, une réflexion sur les conditions d'accès en termes d'âge et de ressources sera à mener ainsi qu'une stratégie d'aller pour dans les quartiers les plus vieillissants (Bercy).

4- Les voyages seniors : une complémentarité territoriale pour un public recherchant un séjour sécurisé

Le Service poursuit le développement de ses activités. . Ainsi, en 2025, deux séjours ont accueilli 56 personnes qui ont pu partir en vacances. Le premier séjour d'une semaine à Saint-Jean-de-Monts a permis à 36 personnes de profiter des bienfaits de la mer. Un second séjour 5 jours/4 nuits à la Résidence « Le Herbeau » à Gérardmer pour découvrir ses célèbres marchés de Noël, a été organisé début décembre pour un groupe de 20 personnes.

Les enjeux pour les prochaines années :

Une réflexion transversale avec les associations locales devra se poursuivre autour de l'aide financière pour valoriser un véritable « droit » aux vacances.

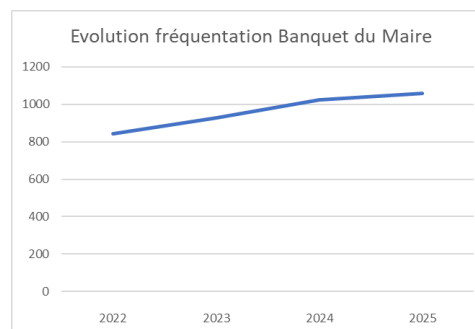
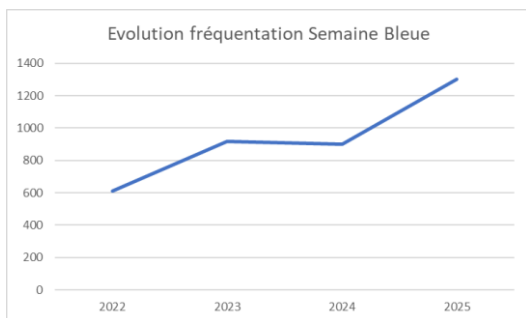
5- Les festivités seniors : des rendez-vous plébiscités

La cérémonie des vœux qui s'est déroulée au T2R a réuni 943 seniors (478 à la première séance et 465 à la seconde). Le thème du spectacle était : « Not Just Married ».

En 2025, le banquet de Monsieur le Maire au Moulin Brûlé de Maisons-Alfort a rassemblé 1024 personnes sur les 4 journées (1012 en 2024).

A l'occasion des fêtes de fin d'année, près de 700 ballotins de chocolats ont été offerts aux adhérents de l'A3A, aux résidents de l'EHPAD Gabrielle d'Estrées et de la résidence Jeanne d'Albret.

La Semaine Bleue a accueilli plus d'un millier de retraités (1300) autour de 13 événements dont certains étaient communs avec les Semaines d'Information de la Santé Mentale, le service seniors intégrant cette année encore les associations de retraités charentonnais à l'organisation. Cette démarche de programmation coordonnée des actions destinées aux seniors avec les deux associations charentonnaises s'est poursuivie en 2025.



6- Les sorties : une programmation ancrée dans l'agenda des Charentonnais

Tout au long de l'année, les sorties et festivités proposées dépassent le millier d'inscriptions. Il est à noter la dizaine de sorties d'été qui a bénéficié à 680 retraités.

Le programme estival « Tous au club seniors » devient un rendez-vous traditionnel pour les seniors. En 2025, 59 créneaux d'activité ont été proposés rassemblant 179 participants pour 578 inscriptions.

	Nombre de sorties et repas	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR
2018	18	1092	495	161	10
2019	24	1744	675	291	23
2020	0	0	0	0	0
2021	23	834	550	169	0
2022	13	1018	592	140	14
2023	17	1471	662	200	28
2024	16	1205	844	198	19
2025	13	1211	889	344	16

7- Le soutien aux partenaires du maintien à domicile : répondre aux besoins face à l'évolution démographique

Un soutien a été apporté à la candidature de l'EHPAD Gabrielle d'Estrées de la Fondation Partage et Vie pour le nouveau Centre de Ressources Territoriales (CRT) sur la zone Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Joinville-le-Pont, Créteil et Alfortville. Ce candidat a remporté l'appel à candidatures.

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée en 2021 entre le CCAS et l'Aidapac et la convention financière 2025/2026, une subvention de 110 000 € a été validée avec un versement en 2025 pour soutenir les 112 000€ de projets proposés par l'association. Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile (SAAD) répond à 6 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité du service rendu aux Charentonnais
- Axe 2 : Amélioration des conditions de travail des professionnels
- Axe 3 : Dynamique territoriale
- Axe 4 : Aide aux aidants non-professionnels
- Axe 5 : Accès aux droits
- Axe 6 : Complémentarité aide et soins

Ce dernier axe prend toute sa valeur dans un contexte où la Loi prévoit l'obligation pour les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'élargir leurs prestations à l'aide à domicile. Une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signée en novembre 2025 entre le CCAS et l'Aidapac allant jusqu'en 2026, année de création de cette nouvelle forme juridique. En 2026, poursuivre le soutien de la création du nouveau Service Autonomie à Domicile (SAD).

Les enjeux pour les prochaines années :

En 2026, le CCAS poursuivra son soutien à la constitution du GCSMS Service Autonomie à Domicile Aide et Soins CONFLUENCE 94 qui regroupe les services de l'AIDAPAC et du CLAPA permettant de proposer un accompagnement global des bénéficiaires Charentonnais au plus près de leurs besoins.

8 - Le Soutien aux partenaires de la lutte contre la précarité alimentaire

→ L'achat de couches (environ 1000€) : Afin de soutenir les familles en difficulté, la Ville de Charenton subventionne l'achat de couche pour bébé en direction des bénéficiaires de l'épicerie solidaire « Au Petit Plus ». En effet, les couches restent un budget important pour les familles et les dons à l'épicerie concernent rarement les couches pour les bébés les plus grands.

→ De même, le CCAS finance chaque semaine 6 paniers « bio » fourni par l'AMAP « côtés paniers » afin de permettre aux familles de consommer des légumes issus de l'agriculture biologique.

9 – La lutte contre l'isolement social : une mobilisation grandissante auprès des publics les plus fragiles

Plan bleu et personnes fragilisées

Le plan canicule s'appuie sur le registre des personnes vulnérables qui compte 340 inscrits et reste stable d'année en année.

Les usagers ont été appelés à chaque épisode de fortes chaleurs en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie, etc...).

C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

4 ateliers de socio esthétiques ont été mis en place au dernier trimestre pour travailler sur l'estime de soi, rendez-vous ayant bénéficié à 32 personnes.

Plusieurs actions ont été développées pour les publics les plus fragiles et isolés.

Ainsi, deux sorties spécifiques ont été organisées à destination de ces publics (70 participants), l'une au Jardin des plantes et l'autre pour découvrir les illuminations de Paris, en collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées, l'AIDAPAC, l'association des Petits frères des pauvres et le Pôle Seniors.

En parallèle, 4 sorties au Théâtre des 2 Rives ont été organisées à destination des personnes très isolées. 8 personnes ont pu bénéficier de cette action dont une est venue régulièrement avec son auxiliaire de vie.

Enfin, les bénéficiaires du portage de repas reçoivent un brin de muguet autour du 1^{er} mai et une décoration gourmande pour les fêtes de fin d'année.

En complément des aides et de l'accompagnement des publics Le CCAS développe le pouvoir d'agir du territoire

1 – La participation des retraités avec le Conseil des Seniors : une expérimentation à consolider

L'assemblée plénière du mois juillet a permis aux membres du Conseil des seniors d'exprimer une certaine frustration quant au fait d'interrompre leur mandat dans les prochains mois, espérant ainsi pouvoir continuer cet engagement citoyen. Cette question sera à trancher en 2026. Il est à noter une forte implication du Conseil des seniors sur la table ronde proposée lors de la semaine bleue dont le thème était l'aide aux aidants.

2 - Le Conseil Local de Santé Mentale : une inscription durable de l'instance dans le territoire

Le Conseil Local de Santé Mentale créé en 2017 a poursuivi ses actions de sensibilisation avec notamment l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) en octobre 2025. Ce programme d'événements s'inscrit comme un temps fort de cette instance co-portée avec la ville de Saint-Maurice et les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne.

Le groupe de travail « Habitat et accompagnement » a mené une réflexion sur l'affectation d'un bâtiment de 25 logements dans le cadre de la ZAC Charenton-Bercy pour la création **d'une résidence accueil** pouvant héberger des personnes souffrant d'un trouble psychique compensé ou rétabli. Suite à un processus de désignation, un gestionnaire est retenu à la fin de l'année 2025. Le bailleur Valophis travaillera ensuite sur le projet résidentiel et social avec le candidat retenu et en relation avec la Ville pour une ouverture à horizon 2035.

3 – Les coordinations thématiques : répondre aux situations complexes grâce à la complémentarité des acteurs

La coordination gérontologique, créée il y a plus de 60 ans permet d'échanger sur les situations des personnes âgées confrontées à la dépendance, la maladie, l'isolement ou la perte d'autonomie. Elles rassemblent professionnels de santé, travailleurs sociaux, établissements médico-sociaux et associations afin de construire des solutions globales et personnalisées, intégrant les dimensions médicale, sociale et psychologique. L'objectif est d'assurer le maintien à domicile ou l'adaptation du parcours résidentiel tout en améliorant la qualité de vie des seniors.

En 2017, à l'occasion de la création du Conseil Local de santé mentale, la cellule des situations complexes a vu le jour. Elle réunit les associations d'usagers, les partenaires de santé (médecins, infirmiers, psychologues, hôpitaux, etc...), les services sociaux et médico-sociaux du territoire ainsi que les services municipaux de sécurité et d'hygiène. Elle traite des dossiers présentant des problématiques multiples nécessitant la mobilisation de plusieurs acteurs.

Elle a pour objectif d'améliorer l'interconnaissance et la coopération des partenaires afin de favoriser une approche globale, partagée et personnalisée, prenant en compte la santé physique et mentale des personnes et ses conséquences sociales pour garantir la qualité de l'accompagnement et les conditions de vie.

En 2025, l'analyse collective des pratiques professionnelles reste un objectif majeur des coordinations. Elle permet de mieux comprendre les enjeux, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration du territoire et de promouvoir une meilleure qualité d'accompagnement, d'intervention ou de service par la mise en place de stratégies partagées entre les intervenants. La finalité est de parvenir ainsi à une réponse adaptée aux besoins des plus fragiles.

Enfin, la spécificité du territoire (proximité avec le Bois de Vincennes et Bords de Seine a mis en lumière la nécessité de travailler, selon la même méthode, à la **coordination sans-abrisme**, visant à organiser les interventions pour les personnes en très grande précarité et à faciliter leur accès aux services adaptés.

En 2025, le territoire a accueilli **3 coordinations gérontologiques, 3 cellules des situations complexes et 3 coordinations sans-abrisme**, confirmant la mobilisation constante des professionnels pour apporter une réponse concertée aux publics fragiles.

➔ *Les enjeux pour les prochaines années :*

Ces coordinations représentent un levier essentiel pour structurer l'accompagnement social et médico-social sur le territoire.

Les défis à venir consistent à :

Renforcer la coordination et l'échange d'informations entre partenaires,

Assurer une réactivité face aux situations nouvelles ou aggravées,

Maintenir un suivi efficace pour garantir que chaque intervention réponde de manière adaptée aux besoins individuels.

Envisager la mise en place d'une coordination spécifique des acteurs intervenant auprès des publics en situation de précarité, afin de renforcer la complémentarité et l'efficacité des actions menées.

4– L'organisation territoriale de la Santé : une action déterminante pour répondre aux besoins de santé

La collectivité a largement soutenu l'initiative des premières réunions de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), « les Trois Comme Une », regroupant une vingtaine de professionnels de santé de Charenton, Saint-Maurice et Maisons-Alfort. Le CCAS et son pôle santé Autonomie a pris toute sa part pour renforcer l'attractivité de Charenton pour l'installation de nouveaux professionnels de santé dans sa lutte contre les déserts médicaux. Deux aides à l'installation pour les professionnels de santé ont été mises en place notamment pour les primo-installant du Pôle médical Gravelle engageant le CCAS et les praticiens pendant 3 années. L'ouverture du Pôle médical Gravelle début 2025 a permis la prise en charge de patients sans médecin généraliste.

5 – L'inclusion de tous : une réponse multiforme au regard de l'enjeu

La commission communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) est désignée « Ville et HandicapS » à Charenton-le-Pont. Il s'agit d'une instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** pour les communes de plus de 5000 habitants.

Elle s'est réunie deux fois en 2025 et les différentes sous-commissions ont poursuivi leurs travaux durant l'année. Ce travail fait l'objet d'un rapport annuel qui reprend l'ensemble des actions menées par les sous-commissions.

Comme chaque année, 12 classes de CM1 des 5 écoles élémentaires de Charenton, soit 244 élèves, ont pu bénéficier **des actions de sensibilisation au handicap** avec l'association ODAAS pour un coût de 2400 euros.

La convention avec l'association «**Village des Enfants Extraordinaires**» (VILDEO) a pour objectif d'en faciliter l'accès aux enfants porteurs de handicaps, notamment non majoritairement scolarisés ou accueillis en instituts spécialisés. Ce partenariat a atteint ses objectifs de fréquentation avec 5 enfants inscrits aux ateliers, 1 stage d'été et 2 journées de sensibilisation pour une centaine d'enfants des centres de Loisirs. Elle a été renouvelée en septembre 2025 pour couvrir l'année scolaire 25/26.

Le **groupe de paroles "parents d'enfants en situation de handicap"** a démarré à l'été 2025. L'objectif est de trouver un soutien entre pairs mais également de repérer des besoins non-couverts. Les propositions de ce groupe seront entendues avec attention. Parallèlement, une réflexion sera menée pour étendre le complément mensuel de ressources aux enfants en situation de handicap.

L'installation d'une salle multisensorielle « Elisa » a été achevée avant l'été 2025 à la Résidence Jeanne d'Albret confirmant un peu plus l'objectif d'ouverture intergénérationnelle de l'établissement et particulièrement aux Charentonnais en situation de handicap. La communication et l'organisation de l'utilisation de ce nouvel espace partagé sera un objectif de l'année 2026.

La fin de mandat constitue un temps privilégié d'analyse et de mise en perspective des politiques sociales portées par le CCAS. Elle invite à porter un regard lucide sur les actions ayant démontré leur pertinence et leur utilité sociale, mais également sur celles qui, malgré des objectifs partagés et des intentions fortes, n'ont pas rencontré l'adhésion attendue des publics ou dont la mise en œuvre s'est révélée insuffisamment efficiente.

À ce titre, plusieurs dispositifs au cours des 6 dernières années ont connu une mobilisation limitée ou n'ont pas trouvé leur public. C'est notamment le cas du Pass'Énergie, dont le déploiement a été freiné par la difficulté à nouer des partenariats avec des fournisseurs alternatifs d'énergie. Le Pass'travailleurs pauvres, conçu comme un coup de pouce direct aux bas salaires, n'a pas rencontré sa cible malgré des modalités volontairement simplifiées (transmission d'un avis d'imposition et d'un RIB pour une aide de 120 €). Le Pass'Noël, destiné à offrir aux familles un temps de convivialité au marché de Noël, n'a pas suscité l'appropriation et l'utilisation espérées.

De même, les projets éducatifs ou la bourse aux projets collectifs pour les jeunes, les primes de naissance, le dispositif Culture du Cœur, ainsi que la sortie familiale à la ferme dans le cadre du Pass'ô'Vert, interrogent aujourd'hui quant à leur lisibilité pour la population, leur articulation avec les dispositifs existants et leur adéquation aux besoins réels des publics ciblés.

Par ailleurs, certaines actions ont été interrompues en cours de mandat afin de recentrer les moyens humains et financiers du CCAS sur des priorités jugées plus structurantes. Il s'agit notamment de la « Caravane du mieux vivre ensemble » destinée à « aller vers les habitants » pour lutter contre le non-recours aux droits, de la Nuit des solidarités qui a pour objet une meilleure connaissance du sans-abrisme, du projet de développement du soutien à la parentalité avec l'association de psychologues « Troisième Rive », des groupes d'échanges et de parole entre parents, ainsi que du Pass'Vacances pour les familles monoparentales.

Ces choix s'inscrivent dans une démarche d'évaluation continue et de responsabilité publique, visant à tirer les enseignements de l'action menée, à renforcer l'efficacité des politiques sociales et à préparer les orientations futures du CCAS au plus près des besoins des Charentonnais.